

# Dossier Environnement

## LE MARAIS DE LA LECHERE

Le marais de la Léchère de Molletunay (mentionné ainsi sur les cartes IGN), a été classé « espace naturel sensible » en 2003 par le Conseil Général de l'Isère. Il s'étend sur plus de 12 ha, dont 7ha constituent la parcelle centrale qui est propriété de la commune.

Engagés dans la protection et la valorisation de ce site, nous bénéficions ainsi du soutien financier et technique du Conseil général. Le Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu n'a pas vocation à le prendre en charge.

L'association AVENIR, conservatoire des espaces naturels de l'Isère, nous apporte ses propositions de gestion et intervient en concertation avec la municipalité. Elle réalise le plan de préservation et d'interprétation en vue de conserver la diversité biologique du marais et de l'ouvrir au public dans le respect du patrimoine naturel.

*Le nom donné au marais est dérivé du nom de la lèche (ou laiche), constituée de touffes de grandes herbes à feuilles coupantes. Cette plante inféodée à des milieux humides était utilisée jusqu'au milieu du siècle dernier comme litière pour les animaux, mais l'impact des moustiques, de la végétation parasite et le peu de rendement de ces terres ont rendu les conditions d'exploitation difficiles ; l'élevage a été peu à peu abandonné. La commune a loué la partie marécageuse à un fermier jusqu'au milieu du 19ème siècle.*

### Milieu physique

Le marais se situe dans une plaine caractérisée par des dépôts glaciaires provenant des glaciers de l'époque quaternaire. Ces formations correspondent à des alluvions fluvio-glaciaires et des reliefs constitués de dépôts morainiques. Le marais mêle prairies et boisement humide. Le sous-sol est constitué de haut en bas de tourbe noire, d'une couche d'argile sableuse, d'une couche de sables gris et d'une couche d'argile compacte correspondant au mur imperméable de la nappe souterraine.

L'analyse des précipitations (station météorologique de Bron) indique deux périodes pluvieuses, entre avril et juin, et entre septembre et novembre, les plus hautes se situant en mai et en octobre.

Par le passé, le marais a subi deux périodes d'inondation importante, correspondant

aux précipitations de ces deux mois : mai 1983 et octobre 1993 (avec la crue de la Bourbre cette année-là) ; ces inondations n'étaient pas dues au débordement du marais mais étaient liées à la remontée de la nappe.

### Les habitats naturels

Leur étude constitue un élément de base dans la gestion du marais ; un habitat naturel est le milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

Pour ce faire, des photographies aériennes sont calquées sur le plan cadastral. Suit alors une phase de terrain (relevés botaniques et dénomination d'après des normes européennes) ce qui permet d'apprécier l'évolution de la végétation entre deux plans de préservation et d'interprétation.

Pour le marais de la Léchère, la quantité d'eau présente dans le sol et l'évolution naturelle suite à l'abandon de l'exploitation des parcelles influencent les types d'habitat. Ainsi, le marais évoluerait vers une zone boisée si aucune intervention n'avait été prévue pour limiter la progression des ligneux.

### La flore

On trouve des espèces protégées ou rares, inféodées aux zones tourbeuses. Leur conservation dépend donc de la pérennité de ces milieux. Le bilan a été fait par LO PARVI, association pour la protection des milieux naturels sur l'Île Crémieu. On trouve :

Euphorbe des marais.

photo : AVENIER, B.Veillet



Des espèces protégées en région Rhône-Alpes

- L'euphorbe des marais
- La laiche à épis rapprochés (Carex)
- La gentiane pneumonanthe

Des espèces rares, en particulier :

- Le frêne à feuilles aigues
- La renoncule lâche
- L'utriculaire australe

D'autres espèces ont été déterminantes pour le classement du marais en ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

### La faune

• Quatre espèces d'amphibiens se reproduisent sur le marais. Les grenouilles : rousses, agiles, vertes et rainettes vertes.

• Les reptiles. Ils bénéficient tous d'une protection nationale : couleuvres à collier, lézards des murailles et lézards verts.

• Les lépidoptères (papillons). Certains sont rares en Isère et protégés au niveau national, en particulier : Le maculinea azuré des paludes et le maculinea azuré de la sanguisorbe.

Cuivré des marais.

photo : AVENIER, R. Marciau







Grenouille rousse ci dessus, photo : AVENIER, M.Bérenger . Marais de la Léchère ci-dessus, photo : Myriam Nicolas, pour la mairie.  
Caloptéryx vierge en haut à gauche, photo : AVENIER, G.Pasquier.

## Travaux effectués en 2008

(poursuite du plan d'observation  
et d'interprétation)

### Objectifs de conservation

#### L'augmentation de la biodiversité

La grande diversité végétale favorise les espèces de papillons comme les azurés. Les pratiques anciennes de fauche et de pâturage maintenaient ces milieux ouverts alors qu'ils sont maintenant envahis par la bourdaine, les saules les bouleaux et les frênes.

Pour cela, AVENIR a procédé à des opérations de broyage et de dessouchage sur 0,7 hectare (les souches sont retournées pour qu'elles pourrissent) pour revenir à des milieux plus ouverts.

#### La limitation des ligneux

L'arrachage a pour but de retrouver un stade plus précoce du végétal pour revenir à la prairie et éliminer les arbustes existants.

#### L'amélioration du potentiel de la mare centrale : elle a été creusée et redessinée

(Matériaux en excédant, merlons colonisés par la végétation et les ragondins, reprofilage des berges).

#### L'augmentation de la biodiversité floristique

Un carré-test de 1500 m<sup>2</sup> a été fauché pour observer l'évolution du végétal et élaborer le plan de la parcelle.

#### Gestion hydraulique

Des relevés topographiques ont été faits pour mesurer le niveau des chemins existants et préparer l'implantation du chemin-découverte. De plus, les employés municipaux relèvent les échelles limnimétriques dont le but est d'assurer la protection hydraulique en cas de fortes précipitations.

#### Objectifs d'accompagnement écologique

- Lutte contre l'extension de la renouée du Japon
- Nettoyage des buses pour un meilleur écoulement des eaux
- Réhabilitation de la pratique ancienne de taille d'arbres en « têtard » pour certains saules et frênes

#### Objectifs de suivi scientifique de la faune et de la flore

AVENIR met en place des outils d'évaluation pour vérifier que le résultat des actions est bien conforme aux objectifs (inventaire complémentaire de la faune, comptage des espèces végétales patrimoniales, créations de nouveaux layons...)

**Une ouverture au public est bien sûr prévue parallèlement à la préservation et à la réhabilitation du site.**

#### Un réseau d'infrastructure pour accéder au site

- La création d'un sentier-découverte sur un itinéraire explicité par une signalétique informative
- Une palissade et une butte d'observation avec une fenêtre naturelle dans la végétation
- Des supports pédagogiques

Hélène Marchand,  
Adjointe à l'environnement.

*L'aménagement final permettra la découverte et l'observation de ce marais qui présente une grande valeur patrimoniale.*